

La réserve de biosphère du mont Ventoux

par Ken REYNA

***Aboutissement de l'épopée
scientifique du Ventoux, la réserve
de biosphère du Mont Ventoux
voit le jour en 1990.
C'est aux nombreux travaux
scientifiques menés sur le massif,
révélant son immense richesse
tant sur les plans biologique
et écologique qu'humain,
que l'on doit cette reconnaissance
internationale.***

En 1990, le mont Ventoux est désigné « Réserve de biosphère » par l'UNESCO. Véritable acte de reconnaissance de la part de la communauté internationale envers des hommes ayant su et pu développer des activités humaines dans le respect du vivant, le mont Ventoux entre alors dans un vaste réseau international, lieu d'application du programme *Man and Biosphere* (MAB).

Mais cette distinction est également le fruit d'un important travail scientifique qui a révélé la richesse et les problématiques de cette montagne de l'arrière-pays méditerranéen, aux carrefours d'influences naturelles et humaines (Cf. article pp. 333-338).

Avec des limites dépassant largement le relief montagneux du mont Ventoux, la Réserve de biosphère doit aujourd'hui conjuguer attentes internationales fixées par le cadre statutaire de ce réseau mondial et conduite d'opérations répondant aux enjeux territoriaux.

Le programme « *Man and Biosphere* »

Dès le début des années 1970, dans un contexte de crise économique et de grandes catastrophes écologiques, l'UNESCO lance le programme MAB (« *Man and Biosphere* »). L'objectif de ce programme est de fournir des bases scientifiques pour promouvoir un mode de développement économique et social basé sur la conservation et la valorisation des ressources locales, mais aussi sur la participation locale.

En s'appuyant sur l'interdisciplinarité et l'interculturalité inhérentes aux missions de l'UNESCO, le MAB favorise la recherche scientifique, la collecte d'informations et la sensibilisation, tout en considérant les savoirs traditionnels en matière d'exploitation des ressources.

Les réserves de biosphère, territoires d'application du programme MAB

La définition, les critères, la procédure de désignation et les conditions d'examen périodique des réserves de biosphère sont établis par le Cadre statutaire adopté par la Conférence générale de l'UNESCO en 1995 (« Stratégie de Séville », UNESCO, 1995). Bien que placée sous la juridiction de l'Etat où elle est située, chacune des 507 réserves de biosphère réparties dans 102 pays, partage donc les mêmes objectifs de

conservation, de développement, de soutien logistique, de formation et de participation, les mêmes règles de fonctionnement, mais aussi la même « philosophie ».

Avec une coordination d'ensemble assurée par l'UNESCO, la force de ce réseau international est sa structuration en sous-réseaux régionaux (AfrimAB, ArabMAB, EuroMAB, IberoMAB, South and Central Asia MAB Network...) et en réseaux nationaux. A l'échelle de chaque pays, des Comités nationaux ont pour mission d'animer et de coordonner les activités du MAB. Ainsi, le Comité MAB France assure la liaison et promeut des coopérations entre les équipes françaises impliquées, le Secrétariat international du MAB à l'UNESCO et les administrations centrales. Les activités du Comité français des Réserves de biosphère s'inscrivent dans les axes suivants :

- animer et développer le réseau des Réserves de biosphère en France ;
- accroître la visibilité politique et institutionnelle du MAB et des réserves de biosphère en France ;
- développer la coopération internationale ;
- participer aux politiques et activités de conservation, de gestion, d'aménagement du territoire et de recherche.

Les réserves de biosphère en France

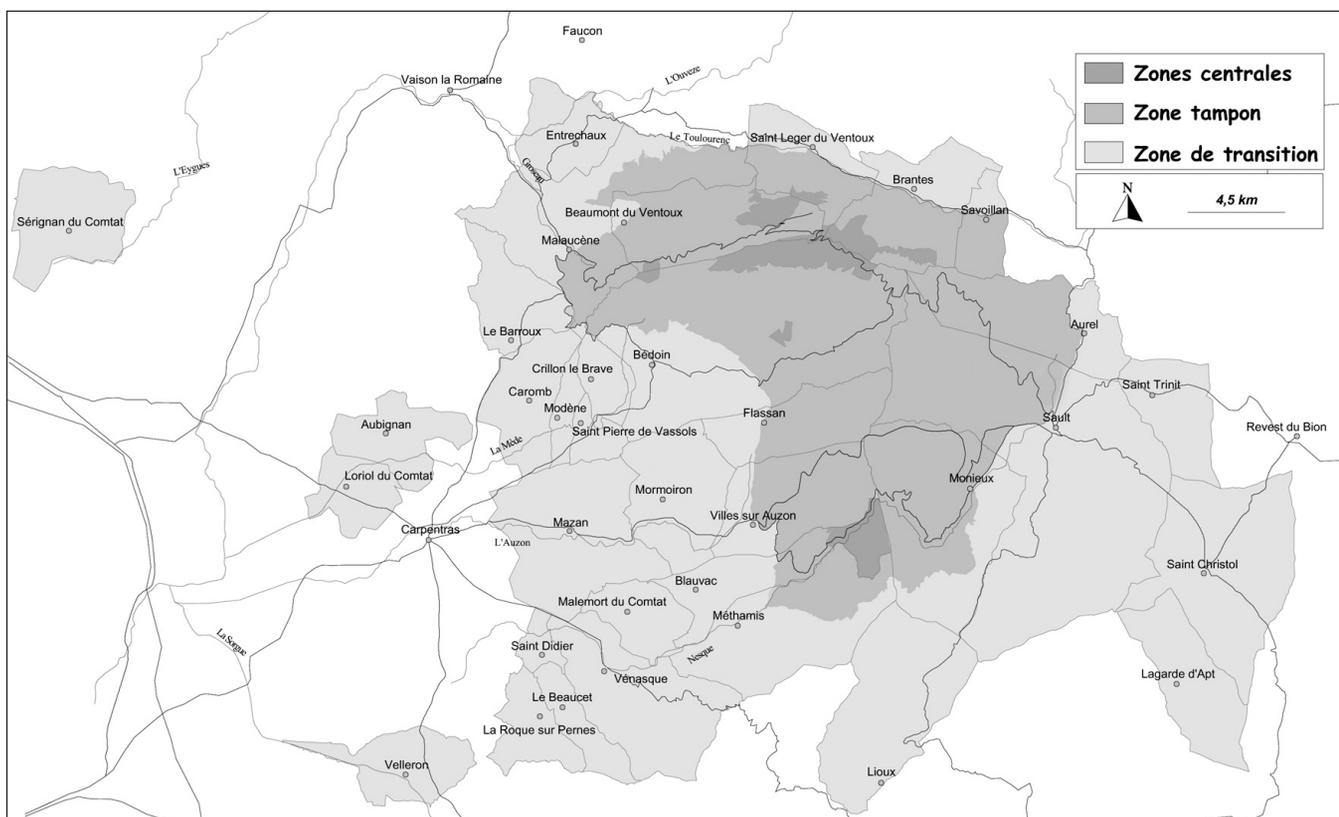
Le réseau des Réserves de biosphère françaises, établi progressivement depuis 1977, compte aujourd'hui dix sites répartis sur le territoire national, dont les DOM-TOM : Archipel de Guadeloupe, Camargue, Cévennes, Commune de Fakarava (Polynésie française), Luberon, Mer d'Iroise, mont Ventoux, Pays de Fontainebleau, Vallée du Fango (Corse) et Vosges du Nord / Pfalzertwald, réserve transfrontalière avec l'Allemagne.

A ce jour, plusieurs réserves de biosphère sont à l'étude : deux sites transfrontaliers en haute montagne (Queyras-Viso dans les Alpes et Pyrénées centrales), les hautes vallées de la Loire et de l'Allier et l'île de la Réunion.

La responsabilité des réserves de biosphère est généralement confiée à un organisme local qui doit établir une politique de gestion et de développement harmonieux pour le territoire concerné. Le concept de réserve de biosphère autorise une grande souplesse quant à sa mise en œuvre et les structures responsables sont donc variées, à condition qu'elles assument leurs fonctions et notamment leur dimension internationale.

Carte :

La réserve de biosphère du mont Ventoux
Réalisation : Syndicat mixte d'aménagement et d'équipement du mont Ventoux, 2005



Mais dans les faits, les structures publiques sont généralement privilégiées. Originalité du Ventoux, la réserve de biosphère est l'une des rares à ne pas être portée par un organisme de type Parc national ou Parc naturel régional. Pour l'instant.

Chaque organe de coordination doit également être assisté d'un Comité de gestion qui regroupe les principaux acteurs de la région : élus, administrations, gestionnaires, structures professionnelles, associations... et d'un Conseil scientifique.

Et le Ventoux ?

La réserve de biosphère du mont Ventoux puise ses racines dans sa formidable épopée scientifique. L'INRA, par son implication très forte dans les problématiques forestières dès 1956 — notamment dans l'étude des ravageurs du Pin — est sans nul doute l'un des piliers fondateurs de la réserve de biosphère. Dans la deuxième moitié des années 70, un programme pluridisciplinaire intitulé « Equilibres biologiques au mont Ventoux » associant de nombreuses équipes de recherche (INRA, CNRS, Universités, Muséum national d'histoire naturelle...) aborde le Ventoux dans son ensemble, traitant de biologie et d'écologie sans oublier la place et le rôle de l'homme (agriculture, tourisme, impacts sociaux des reboisements RTM...)¹.

A l'issue de quatre années de travaux approfondis, il était évident que le Ventoux recelait un intérêt extraordinaire qui méritait d'être reconnu par les instances nationales et internationales. L'équipe de chercheurs a alors l'idée de créer une réserve de biosphère. En 1988, le projet est mis à l'étude et le Syndicat mixte d'aménagement et d'équipement du mont Ventoux (SMAEMV) est désigné pour assumer la constitution du dossier de proposition à l'UNESCO. Le SMAEMV lance alors une large concertation placée sous la coordination d'un Comité de pilotage scientifique. Plus de deux années seront nécessaires pour constituer l'acte de candidature, expliquer ce statut nouveau et original aux instances locales et en montrer les intérêts aux élus concernés.

En juillet 1990, le dossier est transmis au Comité français du MAB, puis au ministère de l'Environnement et, enfin, au Comité international du MAB. Après examens des experts étrangers, le Conseil international

de coordination de l'UNESCO désigne le mont Ventoux en réserve de biosphère.

1 - Cf. « La Terre et la Vie », numéro spécial, 1979.

L'organisation locale

Le zonage du territoire est un outil qui permet d'adapter le fonctionnement des réserves de biosphère aux contextes réglementaires des différents pays. Ainsi, chacune d'elles présente trois types de zones interdépendantes.

Une **zone centrale**, représentative des « valeurs » de la réserve de biosphère (paysages, habitats naturels, espèces...) bénéficiant d'un statut légal dans la loi nationale. Six secteurs pour une superficie totale de 2 126 hectares ont donc été délimités dans le Ventoux pour faire l'objet d'un arrêté préfectoral de protection du biotope.

Une **zone tampon**, faiblement peuplée, entourant ou jouxtant l'aire centrale, renforce sa fonction de protection. La position isolée du massif du Ventoux, renforcée par une très large couverture forestière, a favorisé l'identification d'un périmètre de 26 830 hectares au sein duquel se retrouvent des activités de gestion forestière, de recherche, de pastoralisme, de tourisme de « nature », d'éducation à l'environnement, de cueillette...

La **zone de transition** (60 544 hectares) comprend l'essentiel des activités socio-économiques du territoire, les centres-villes et villages. Elle est le siège des activités économiques et sociales, qui doivent s'orienter vers un développement durable, au bénéfice et avec la participation de la population locale. On y retrouve la quasi totalité de la population vivant dans la réserve de biosphère (38 000 habitants) avec des disparités très fortes entre la partie Ouest du territoire (densité de population de 68 habitants/km², commune la plus peuplée de la réserve : Mazan, 4 943 habitants) et la partie est du territoire (densité de population de 10 habitants/km², commune la moins peuplée de la Réserve : Saint-Léger-du-Ventoux, 24 habitants - Source INSEE, RGP, 1999).

Cf. carte p. 346.

Le fonctionnement

Depuis 1996, la réserve de biosphère du mont Ventoux s'est dotée d'un Comité de gestion composé d'élus locaux, de représentants des chambres consulaires, de gestionnaires

et de partenaires techniques. Un Plan de gestion a été rédigé par le Comité de gestion pour constituer un projet global d'aménagement, de protection et de développement du territoire à l'initiative de tous les partenaires concernés. Depuis son élaboration, chaque action menée directement par la réserve de biosphère s'inscrit d'une part dans les axes retenus au sein même du Plan de gestion et d'autre part dans une volonté de concertation la plus large possible. Mais cette politique globale doit aussi s'articuler avec les politiques et actions développées par les partenaires. Pour cela, quatre axes stratégiques ont été définis :

- utiliser la réserve de biosphère pour la protection et la mise en valeur du patrimoine naturel ;
- utiliser la réserve de biosphère comme soutien aux actions participant au développement durable du territoire ;
- utiliser la réserve de biosphère pour la protection et la mise en valeur des sites et des paysages ;
- utiliser la réserve de biosphère pour l'éducation, la sensibilisation et l'échange d'information.

En décembre 2004, un Conseil scientifique est créé réunissant, dans un souci d'équilibre et de connaissance préalable, sciences de la nature et sciences de l'homme. Ce Conseil scientifique a pour missions :

- d'analyser les propositions d'aménagement et de développement pour identifier les questions de recherche posées ;
- de déterminer les orientations de recherches prioritaires pour une meilleure connaissance des interactions entre l'homme et son milieu ;
- de mobiliser des moyens pour mettre en œuvre les programmes de recherche identifiés comme prioritaires ;
- de donner un avis sur les projets qui touchent les équilibres biologiques et humains et concernent la protection des richesses patrimoniales, naturelles et culturelles ;
- d'identifier les différents travaux d'études et de recherches concernant le territoire de la réserve de biosphère et favoriser leur vulgarisation auprès du Comité syndical, du Comité de gestion, des acteurs locaux et des populations locales ;
- d'encourager l'utilisation pédagogique des résultats de recherche auprès des scolaires, visiteurs, population locale, etc. dans un objectif d'information et de sensibilisation.

Afin de s'assurer que les travaux menés par le Conseil scientifique soient en réelle adéquation avec les besoins et attentes des élus et des acteurs locaux, un Programme cadre de recherche (PCR) a été rédigé, déclinant des axes de recherche prioritaires. Ce PCR est issu des débats croisés entre la commission « Recherche » du Comité syndical et un collège représentatif de la société civile issu du Comité de gestion.

Quel avenir ?

Aujourd'hui, la révision périodique décennale de la réserve de biosphère du mont Ventoux prévue statutairement par l'UNESCO est arrivée à son terme. Cet examen a permis de dresser le bilan de la réserve de biosphère, d'en dresser les forces et faiblesses et de se projeter dans les dix années à venir.

Dans un premier temps, il est apparu évident qu'il fallait renforcer la fonction de conservation de la Réserve de biosphère en désignant de nouvelles aires centrales, en intégrant mieux la procédure Natura 2000 dans sa politique générale, en lançant des opérations pilotes de gestion des milieux naturels, en s'appuyant sur les acteurs du territoire avec l'éclairage du Conseil scientifique... Dans un second temps, il a fallu développer la fonction logistique d'éducation et de sensibilisation. Un partenariat avec chacun des acteurs de l'éducation au développement durable s'est construit au profit de l'ensemble des écoles communales de notre territoire et des enfants concernés qui peuvent aujourd'hui bénéficier de programmes pédagogiques d'envergure.

Parallèlement, un effort doit également être fait en direction des acteurs socio-économiques, favorisant leur appropriation de cette désignation, mais surtout des valeurs qu'elle porte en terme de développement durable et de coopération.

Plus globalement, il s'agit d'accroître l'efficacité et la « présence » de la Réserve de biosphère sur le terrain en renforçant progressivement l'équipe d'animation en place pour cristalliser plus efficacement les partenariats locaux dans le cadre de la politique globale, préfigurant pas à pas l'émergence du Parc naturel régional du Ventoux.

K.R.

Ken REYNA,
SMAEMV-
Réserve de biosphère
Syndicat Mixte
du mont Ventoux
830 avenue du mont
Ventoux
84200 Carpentras
Mél : ventoux.
biosphere@
wanadoo.fr